



AVOCATS
BARREAU
• PARIS

SYNTHÈSE DU CONSEIL

**du mardi
25 juin 2019**

Le Conseil se tient symboliquement en présence de la photo de notre Confrère iranienne, Nasrin Sotoudeh, dans la salle du Conseil.

I - COMMUNICATIONS DE MADAME LE BATONNIER ET DE MONSIEUR LE VICE-BATONNIER

Madame le Bâtonnier fait un état des conditions de travail du personnel de l'Ordre du fait de la canicule et informe le Conseil que des dispositions ont été mises en place.

Elle rend hommage à Monsieur Michel BLANC qui aidait le barreau notamment sur les questions de CARPA, ainsi qu'à Monsieur Gérard DELALOYE, décédés cette semaine.

Monsieur le Vice-Bâtonnier Basile ADER annonce la diffusion d'un film suivi d'un débat sur la justice des mineurs.

Madame le Bâtonnier souligne l'importance de la présence du Barreau à la marche des fiertés et Monsieur le Vice-Bâtonnier confirme sa présence dès le départ du cortège.

Madame le Bâtonnier revient sur la réunion qui s'est tenue avec le président HAYAT, Madame Valence BORGIA, Paul RECHTER et Olivier LAGRAVE en vue de la préparation des Assises de la relation avocats/magistrats.

Elles devraient se dérouler à la Sorbonne le 11 octobre prochain. Madame Valence BORGIA communiquera les sujets arrêtés aux membres du Conseil pour que les différents groupes de travail puissent se constituer.

Madame le Bâtonnier a siégé au sein du conseil de juridictions. Ont été notamment évoquées la recrudescence des actes de violences sur les LGBT, la prison de la Santé et les conséquences de la fusion TI/TGI.

Madame Catherine LECLERCQ s'interroge sur les états généraux de la profession et sur le caractère contestable de plusieurs questions soumises au vote des confrères. Monsieur le Bâtonnier élu met en exergue un dysfonctionnement qui permet de répondre de nombreuses fois à ce questionnaire, et ce même sans être avocat.

Madame le Bâtonnier indique qu'elle est sereine sur les questions posées et qu'il est fondamental que la profession reste unie, puis elle invite les membres du Conseil de l'Ordre à répondre au questionnaire.

Madame Nathalie ATTIAS demande à ce que les syndicats soient associés aux Assises. Madame le Bâtonnier précise que l'ensemble des membres du barreau qui le souhaitent seront associés, les présidents de syndicats et d'associations également.



II - NOUVEAU CDAAP : RAPPORT DE MONSIEUR MAXIME EPPLER ET MESDAMES LAURENCE BOYER ET LAURENCE KRIEF

En décembre 2014, le Conseil de l'Ordre a décidé de se désengager de la gestion de la Pépinière et de la faire évoluer en Centre d'affaires des avocats de Paris, afin de proposer aux avocats des offres diversifiées de mise à disposition de locaux adaptés à leurs conditions d'exercice.

En sa séance du 5 février 2019, le Conseil de l'Ordre avait validé le processus.

Ce point revient au Conseil de ce jour en présence des prestataires pour qu'ils puissent présenter leurs offres et répondre aux interrogations du Conseil.

Chaque candidat est invité à entrer en salle du Conseil afin de présenter son offre.

Monsieur Arnaud LIZOP, président fondateur d'Avocap 2.2, présente le projet Avocap. Il indique être présent avec des confrères, membres du conseil d'administration d'Avocap. Il décrit un objectif de stabilité et d'intégration. Il présente les locaux du site du boulevard Saint-Germain qui regroupe aujourd'hui 256 confrères.

Il présente ensuite les sites de Bruxelles et Dakar.

Le site envisagé se trouve à 40 mètres du nouveau palais et de la future maison des avocats dans un immeuble de 10.000m² dont 1.400 mètres carrés seraient occupés par Avocap 2.2.

Monsieur Arnaud LIZOP répond aux membres du conseil de l'Ordre sur le respect de la confidentialité et la gestion des conflits d'intérêts.

Il précise exercer une activité notamment en matière de droit international public.

Madame le Bâtonnier remercie Arnaud LIZOP et les avocats de la structure Avocap.

Les représentants de la société TBC interviennent ensuite et présentent leur réponse à l'appel d'offres.

Le CDAAP 1 héberge aujourd'hui près de 350 avocats. Il est conforme aux principes déontologiques.

OFFRES TARIFÉES DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX *[tarifs libres]*

1. **Offre de mise à disposition de bureaux avec services** aux avocats inscrits au barreau de Paris :
 - Bureaux individuels ;
 - Bureaux partagés ;
 - Espaces des co-working ;
 - Salles de réunions modulables.
2. **Offre de domiciliation** pour les avocats au barreau de Paris, durée de 6 mois renouvelable sur homologation de l'Ordre.

3. **Offre de domiciliation** pour les avocats étrangers exerçant à Paris ou avocats parisiens exerçant à l'étranger.
4. **Offre visiteurs** pour la location à l'heure de salles, par des avocats de Paris ou d'ailleurs, ou pour des formations dédiées aux avocats.
5. **(Optionnel) Offre Arbitrage international** : mise à disposition de plusieurs bureaux, salles et tribunal arbitral, avec services personnalisés et fonctions support, pour la durée d'un arbitrage international.

Le représentant de TBC répond que le 2^e site pourrait se trouver soit vers le métro Wagram soit à proximité du nouveau tribunal, mais sans places de parking.

TBC indique avoir appris à travailler avec des avocats grâce à l'expérience CDAAP 1.

Monsieur le Bâtonnier Frédéric SICARD soutient que les deux propositions ne répondent pas aux mêmes besoins et se demande s'il serait possible d'accepter les deux offres.

Madame Laurence BOYER indique qu'il n'y a pas d'exclusivité de sorte que les deux offres pourraient être retenues.

Madame Nathalie ATTIAS pense que les deux offres sont différentes mais complémentaires. Elles sont très liées au rapport sur la domiciliation qui va être présenté ce jour. Elle pense que le Barreau de Paris doit être plus innovant en la matière.

Monsieur Benoît DENIAU trouve la notion de centre d'affaires très intéressante mais s'inquiète de la notion de « nomadisme » et de l'idée de pérenniser le travail depuis le domicile personnel qui présente un risque fort d'isolement.

Monsieur le Bâtonnier Frédéric SICARD affirme que la solution envisagée permet de considérer d'emblée que les centres agréés correspondent aux conditions de l'article 15.

Plusieurs membres du Conseil se déclarent favorables à la multiplication des centres.

À l'unanimité des membres du Conseil de l'Ordre, le Conseil vote la délibération suivante :

Le Conseil de l'Ordre en sa séance du 25 juin 2019 décide de confier l'agrément pour la gestion de nouveaux Centres d'Affaires des Avocats de Paris à :

- *Team Business Centers (TBC) ;*
- *et Avocap.*



III - LE CCBE ET LA DBF : RAPPORT DE MADAME EMILIE VASSEUR ET DE MONSIEUR JACQUES BOUYSSOU

Madame le Bâtonnier remercie les rapporteurs de l'énorme travail qu'ils accomplissent au sein du CCBE et rappelle que Monsieur Jean-Jacques FORRER va quitter la DBF à l'automne 2019, et que c'est l'occasion de repenser la DBF.

Elle considère qu'il faut réserver la composition du CA et de l'AG et se concentrer sur un comité exécutif.

Le CCBE a deux missions essentielles : la défense des intérêts de la profession d'avocat auprès des institutions européennes et la défense de l'État de droit dans les États membres de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe.

La DBF représente les trois instances de la profession auprès des institutions européennes. Elle a quatre missions essentielles : la formation, la publication, le soutien juridique et le lobbying.

Pour porter efficacement la voix des avocats dans la société européenne et face aux décideurs politiques, la profession doit avoir une représentation forte. Il semble nécessaire aujourd'hui de formuler des propositions concrètes pour améliorer le fonctionnement tant de la DBF que du CCBE. Cela couvre un aspect juridique et organisationnel et la question de la meilleure utilisation possible de la DBF et du CCBE pour le Barreau de Paris.

Deux types de réforme peuvent être envisagées :

- celle des statuts du CCBE ;
- celle de la DBF.

Il y a 3 axes principaux : la gouvernance, les règles de vote et le lobbying.

Concernant la gouvernance :

Le CCBE serait plus puissant et mieux entendu si son président était élu sur un programme.

Les rapporteurs proposent un système de Président/Vice-président s'appuyant sur un conseil d'administration.

Concernant le système de droit de vote :

Suppression de la double majorité pour une majorité simple.

Concernant le lobbying :

Monsieur Jacques BOUYSSOU souligne l'importance de la présence des experts du Barreau de Paris dans les groupes de travail auprès du CCBE.

Monsieur le Vice-Bâtonnier Basile ADER reprend la présidence du Conseil, Madame le Bâtonnier partant en rendez-vous avec Madame le garde des Sceaux.

Monsieur Hirbod DEHGHANI-AZAR reprend le Secrétariat du Conseil.

Monsieur Jacques BOUYSSOU propose au Conseil les modifications suivantes :

« 3. *Objet*

La Délégation des Barreaux de France est investie des missions suivantes :

Elle représente ses membres auprès des institutions européennes.

Elle assiste la délégation française auprès du Conseil des Barreaux européens (CCBE).

Elle assiste les avocats inscrits auprès d'un barreau français en droit européen (droit de l'Union européenne et des institutions du Conseil de l'Europe), selon les modalités arrêtées par le Conseil d'administration.

Elle les informe de l'évolution du droit européen (droit de l'Union européenne et des institutions du Conseil de l'Europe).

Elle participe à leur formation en la matière.

Elle peut exercer toute activité de nature à aider directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Les modalités d'accomplissement de ces diverses missions seront arrêtées par le Conseil d'administration et feront l'objet d'un règlement intérieur d'un règlement intérieur. »

Madame Camille POTIER, experte au CCBE en matière pénale, demande des précisions sur les activités de lobbying. Il lui est expliqué qu'une coordination existe entre les représentations permanentes et le CCBE notamment pour les projets d'amendements.

Puis, la DBF est présentée par Madame Émilie VASSEUR, qui explique que la DBF a en charge la liaison entre le CCBE, le CNB, le Barreau de Paris et la Conférence des bâtonniers.

Madame Émilie VASSEUR souhaite identifier les comités qui sont centraux puis les experts qui y travaillent.

La DBF doit représenter les avocats français devant les institutions européennes aux côtés du CCBE.

Concernant le président du conseil d'administration, le groupe de travail propose :

a) *Recommandations statutaires*

Le Président du conseil d'administration est élu par l'assemblée générale pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois. Il représente la Délégation des barreaux de France auprès des institutions européennes. Il ne peut cumuler ce mandat avec celui de Chef de la délégation française auprès du CCBE, celui-ci ayant seul le pouvoir de représenter les barreaux français auprès du CCBE.

Le Président gère et administre la Délégation des barreaux de France et la représente à l'égard des institutions européennes [hors CCBE]. Il met en œuvre les décisions du conseil d'administration, assure l'information de ses membres, convoque l'assemblée générale dont il fixe l'ordre du jour et assure la complète information.

Le Président pourra déléguer certains de ses pouvoirs à un ou plusieurs directeurs techniques, par exemple à un directeur des affaires publiques et juridiques.

La mention dans les statuts concernant le président délégué devrait être supprimée car elle génère de la confusion sauf s'il s'agit d'une obligation de la loi belge.

Le groupe de travail considère que le ou les directeurs techniques agissent sous l'autorité du président de la DBF.

b) Recommandations fonctionnelles

Les missions du Président seraient les suivantes :

- Il supervise la DBF en tandem avec le directeur des affaires publiques et juridiques de la DBF, lorsqu'il en existe un ;
- Il assure la liaison entre les instances nationales et la DBF ;
- Il participe aux « bureaux », réunions et conseils des trois instances, à l'initiative de leurs représentants respectifs afin d'assurer une cohérence entre les actions menées au niveau national ou international et celles menées au niveau européen ;
- Il supervise les finances, la communication et le budget de la DBF, en coordination avec le trésorier de la DBF ;
- Il propose à l'assemblée, en accord et avec le directeur des affaires publiques et juridiques, les actions à mener par la DBF pour une modernisation de son fonctionnement et de ses missions ;
- Il assure avec le Chef de la Délégation le lien entre les membres de la Délégation française au CCBE, les instances et la DBF ;
- Il préside et réunit le Conseil d'Administration de la DBF (trois fois par an).

Le Président de la Délégation des Barreaux de France pourrait être basé à Paris mais effectuerait des déplacements réguliers vers Bruxelles (dont les modalités restent à définir).

S'agissant du Directeur des affaires publiques et juridiques (Dr. Aff. Pub. Jur) :

- Il est basé à Bruxelles ;
- Il dirige l'équipe juridique ;
- Il détermine, avec les instances et l'élu référent, les priorités de lobbying ;
- Il mène les actions de lobbying décidées par le conseil d'administration et/ou l'assemblée générale, seul ou de concert avec les représentants des instances, le président du conseil d'administration de la DBF et le chef de la délégation française au CCBE ;
- Il veille, comme co-délégué à l'information, à l'information des membres de la délégation française au CCBE et soutient l'action de cette dernière sur les sujets à l'ordre du jour de cette instance ;
- Il coordonne la contribution de l'équipe juridique de la DBF sur les travaux du CCBE.

Le groupe de travail considère qu'il entrerait dans la feuille de route du premier Directeur des affaires publiques et juridiques de moderniser la DBF, restructurer ses missions et sa communication en liaison avec le Président avec l'idée de rationaliser et de faire des modifications statutaires afin de dynamiser la DBF.

Madame Catherine LECLERCQ s'interroge sur la réforme des statuts en demandant si la position française est appuyée par les autres délégations. Monsieur Jacques BOUYSSOU souligne le travail qui est fait avec la délégation allemande qui est en

plein accord avec nos propositions statutaires ; il en est de même pour la délégation italienne et espagnole. Un travail de lobbying est réalisé vis-à-vis des autres délégations.

Monsieur Gabriel BENESTY interroge sur l'organigramme et Madame Camille POTIER demande auprès de qui rendent compte les permanents de la DBF sur leurs travaux.

Les réponses sont données concernant l'organigramme et il est répondu qu'ils rendent compte aux instances. Il est proposé de mettre en place une charte par les intervenants pour fluidifier les échanges et la remontée d'informations.

Madame Émilie VASSEUR tient aussi à rappeler l'existence d'un site « My CCBE » qui permet d'avoir accès aux informations.



IV - VIOLENCES POLICIÈRES ET ACCÈS DES AVOCATS DANS LES LOCAUX DES COMMISSARIATS ET GENDARMERIES, NOTAMMENT LORS DES GARDES À VUE : RAPPORT DE MONSIEUR LE VICE-BATONNIER BASILE ADER, MESDAMES CLOTILDE LEPETIT, VANESSA BOUSARDO ET MONSIEUR EDMOND-CLAUDE FRETY

N'ayant plus le quorum, il est décidé de ne pas présenter le rapport mais de faire un communiqué.

Madame Clotilde LEPETIT fait un retour sur son expérience de formation à l'ENM.

Elle indique que les policiers pensent pour un grand nombre que nous représentons une gêne dans le bon déroulement de leurs actions et nous sommes victimes de nombreuses incivilités. Elle relate sur un cas concret d'agression verbale de la part d'un OPJ à l'encontre d'une consœur lors d'une audition.

Dans ce dossier, le Parquet qui avait été sollicité n'a pas pris en considération l'importance de ce dossier.

Monsieur le Vice-Bâtonnier Basile ADER demande que l'information remonte l'information auprès de la Présidence du Tribunal de Grande Instance en mentionnant le nom du commissariat.

Plusieurs autres exemples sont cités.

Monsieur Edmond-Claude FRÉTY affirme que la situation est très grave car les gardes à vue se déroulent de plus en plus en contradiction avec le code de procédure pénale.

Monsieur le Vice-Bâtonnier Basile ADER, précise qu'il traitera le dossier personnellement.

Madame la Vice-Bâtonnière Dominique ATTIAS rappelle qu'un questionnaire avait été diffusé aux confrères pénalistes pour faire remonter les informations mais qu'il n'y a eu que très peu de réponses à ce questionnaire.

Monsieur Hirbod DEHGHANI-AZAR propose de faire voter la création d'une boîte aux lettres sur le site pour faire remonter les difficultés et saisir systématiquement les instances.

Madame Clotilde LEPETIT précise qu'il existe une commission et qu'il serait utile de faire une communication sur ladite commission.

Valence BORGIA
Secrétaire du Conseil
Jusqu'à 17h30

Marie-Aimée PEYRON
Bâtonnier de l'Ordre
Jusqu'à 17h30

Hirbod DEHGHANI-AZAR
Membre du Conseil de l'Ordre
Aux lieu et place de
Valence BORGIA
Empêchée à partir de 17h30

Basile ADER
Vice-Bâtonnier de l'Ordre
Aux lieu et place de
Madame le Bâtonnier
Empêchée à partir de 17h30